

L'Office des étrangers libère 300 sans-papiers de centres fermés

L'Office des étrangers a relâché 300 personnes sans-papiers avec ordre de quitter le territoire, notamment dans le but de satisfaire aux mesures décidées dans le cadre de la crise sanitaire liée au coronavirus. L'information, rapportée par les quotidiens De Standaard et De Morgen, a été confirmée par l'Office des étrangers. La décision soulève des critiques.

Belga, Anne François

ven. 20 mars

12:21

La semaine dernière, plusieurs personnes ont été relâchées petit à petit de différents centres dans le pays. D'ici la fin de cette semaine, 300 personnes auront ainsi été libérées, avec une injonction de quitter le territoire dans un délai de 30 jours.

D'après l'Office, il s'agit de personnes qui ne peuvent actuellement être expulsées, en raison de la crise sanitaire, mais qui n'ont commis aucun fait criminel. "Les étrangers qui ont commis des faits contre l'ordre public restent par contre dans les centres fermés", précisait à VRT NWS Geert De Vulder de l'Office des étrangers.

"La loi nous indique que nous ne pouvons maintenir en détention des personnes que quand il est possible de les rapatrier rapidement. Pour les 300 personnes que nous avons libérées, ce n'est pas possible étant donné que beaucoup de pays ont fermé leurs frontières et parce qu'il n'y a presque plus de vols qui partent de la Belgique".

"Pas une bonne chose alors que tout le monde doit rester à l'intérieur"

L'association Orbit, qui défend les droits des demandeurs d'asile, estime que la mesure est irresponsable à l'heure où la Belgique appelle sa population à rester confinée pour éviter la propagation du Covid-19.

"Ce ne peut pas être une bonne chose pour les personnes qui ont été libérées, ni pour la santé publique", critique Hilde Geraets de l'association Orbit. "Je ne condamne pas la libération de ces personnes - car l'Office des étrangers a raison du point de vue de la loi -, mais le fait qu'aucune mesure d'accompagnement ne soit prise. Les étrangers ont tout simplement été mis à la rue, en pleine épidémie de coronavirus".

"Il faut d'urgence prendre des mesures d'accueil pour toutes les personnes qui n'ont pas de toit", ajoute Hilde Geraets. Elle pense notamment aux possibilités d'hébergement dans des centres de vacances, des hôtels et des centres sportifs qui sont actuellement vides. "Les possibilités existent en nombre suffisant. Le gouvernement doit aussi vouloir investir pour les plus vulnérables".

Les demandes d'asile en hausse l'an dernier de 27% en Belgique

En 2019, quelque 612.700 primo-demandeurs d'asile ont introduit une demande de protection internationale dans les 27 États membres de l'Union européenne (UE), un chiffre en hausse de 12% par rapport à 2018, mais qui représente environ la moitié du pic de 2015, rapporte ce vendredi l'office Eurostat.

En Belgique, la hausse est de 27%, soit 5.000 demandes en plus qu'en 2018.

Les citoyens Syriens (74.400 primo-demandeurs d'asile) et les Afghans (52.500) étaient les principales nationalités des personnes ayant sollicité une protection internationale auprès des États membres de l'UE en 2019, suivies par les Vénézuéliens (44.800), qui sont passés de la cinquième position en 2018 à la troisième en 2019.

Ces trois nationalités représentent ensemble 28% du nombre total de primo-demandeurs d'asile. Près d'une demande d'asile sur quatre (142.400, soit 23%) a été introduite en Allemagne. Viennent ensuite la France (119.900, soit 20%) et l'Espagne (115.200, soit 19%), devant la Grèce (74.900, soit 12%) et l'Italie (35.000, soit 6%).

Le nombre de primo-demandeurs a proportionnellement le plus augmenté par rapport à l'année précédente en Espagne (+118%) et à Chypre (+67%), devant la Suède (+28%), la Belgique (+27%), la Grèce (+15%), les Pays-Bas (+10%) et la France (+8%).

Source : <https://www.vrt.be/vrtnws/fr/2020/03/20/l-office-des-etrangers-libere-300-sans-papiers-de-centres-fermes/>